

200918

Académie du management public

Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier

Le 22 juillet dernier, un accord de coopération a été signé entre les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne créant une Ecole d'Administration publique.

Cette Ecole d'Administration publique sera ouverte aux agents de la fonction publique régionale et communautaire mais également aux agents des pouvoirs locaux.

Ainsi, en ce qui concerne ces derniers, elle a pour mission première d'organiser des formations à destination des titulaires ou candidats à une fonction de management.

Dans un deuxième temps, il est prévu qu'elle puisse étendre son champ d'activité à l'ensemble des agents des pouvoirs locaux tout en tenant compte de l'offre de formation et des structures déjà existantes.

Le contenu et l'organisation des enseignements et des formations dispensés par l'Ecole seront élaborés sur proposition d'un comité scientifique.

La mise en place effective de l'Ecole nécessite encore l'adoption d'une série de mesures complémentaires.

Monsieur le Bourgmestre pourrait-il me faire savoir si, de manière concrète, notre Métropole a rentré sa candidature pour héberger cette académie du management public ?

Monsieur le Bourgmestre pourrait-il me dresser un tableau de cette candidature : lieux d'implantation, bâtiments, etc... ?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Jean-Jacques Viseur

La Ville de Charleroi s'est clairement positionnée en tant que ville candidate, la presse a d'ailleurs fait large écho du mécontentement des Namurois à ce sujet. Et les atouts de notre ville sont aussi multiples que pertinents :

Antoine Tanzilli et moi-même avons co-signé une carte blanche parue dans le quotidien *Le Soir* du 27 janvier 2010 et intitulée « *Pour une Ecole wallonne d'administration publique... implantée à Charleroi !* » Y étaient développés cinq arguments démontrant l'intérêt d'implanter cette Académie du management public au cœur de notre cité.

Premièrement, il s'agit de la **première ville wallonne**, mais aussi du **siège** de bon nombre **d'institutions publiques et parapubliques** qui seront les premières bénéficiaires de la mise en place de cette Ecole d'Administration publique.

Deuxièmement, n'ayant jamais eu la chance de voir une université s'y implanter réellement, Charleroi est donc, de par sa « neutralité », l'endroit stratégique **de convergence des trois grands centres universitaires**. Cette neutralité a déjà permis l'avènement du projet-pilote de bassin scolaire, réunissant enseignement officiel et libre dans une perspective d'amélioration de l'offre d'enseignement.

Troisièmement, il est tout aussi symboliquement important que l'endroit qui, à tort et/ou à raison, a été ressenti comme le lieu où la gouvernance publique a échoué, soit également le lieu choisi par la Région wallonne pour se doter d'un outil à même de donner un **nouveau souffle** à une **gestion dynamique de l'administration publique**. Dans le même sens, notons que Charleroi a été la première en Région wallonne à se doter d'un comité d'éthique et de déontologie (s'inspirant en cela du modèle anversoïse).

Accueillir l'Ecole wallonne d'administration publique participera à faire de la métropole à la fois le lieu et le symbole de la nouvelle gouvernance.

Sans compter la situation idéale, ne fut-ce que d'un point de vue **géographique** et en termes d'accessibilité.

Enfin, cette haute école d'un 3^e cycle peut être un véritable **vecteur de redéploiement** pour Charleroi et sa région.

Quant à sa localisation pressentie, de nombreuses pistes se profilent. Il est néanmoins prématuré d'en parler à ce stade.

